



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

**Direction générale Soins de Santé
Service Datamanagement**

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. DM/OMZ-CIR/N.11_18

DATE 16/07/2018

ANNEXE(S)

CONTACT EVELINE DEPUJDT

E-MAIL: info.rmpg@sante.belgique.be

Circulaire à l'attention du :

- Directeur général
- Responsable RPM

OBJET : RPM Rapport Benchmark

Madame, Monsieur, Cher Docteur,

Par la présente, nous tenons à vous informer que le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement met désormais à votre disposition le rapport benchmark-RPM à raison de deux fois par an via l'application Portahealth. En conséquence, le rapport ne sera plus mis à disposition en même temps que le rapport final lors du suivi des contrôles.

Dans le futur le rapport sera créé chaque fois un mois après le délai légal prévu pour la mise à disposition des données RPM (fin avril pour l'exportation du second semestre de l'année précédente et fin octobre pour l'exportation du premier semestre de l'année en cours). Le rapport sera seulement mis à disposition à ce moment si votre établissement a respecté le délai légal. Si ce n'est pas le cas, un rapport sera seulement publié à la création des rapports pour les données du semestre suivant (si les données sont finalisées à ce moment).

Exceptionnellement, en juillet 2018, la publication du rapport de benchmark de l'envoi du second semestre 2017 sera accompagnée par le rapport de benchmark de l'envoi du premier semestre 2017.

Il vous est possible de consulter le rapport via l'application Portahealth, selon la procédure suivante :

- 1) Avant qu'un utilisateur ne puisse accéder au rapport, le gestionnaire local de l'hôpital doit d'abord lui attribuer les droits nécessaires. Cela se fait via l'application Portahealth.

Il doit y sélectionner l'établissement souhaité. Dans un deuxième temps, il doit créer la personne en tant qu'utilisateur (numéro national nécessaire). Il doit ensuite attribuer à l'utilisateur les droits nécessaires en matière de MPG_RPM_BENCHMARK. Enfin, il doit choisir le rôle "MPG_RPM_REPORTS_VIEWER".

Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons aux fichiers d'aide de Portahealth, disponibles sur www.health.belgium.be → Santé → organisation des soins de santé → Systèmes d'enregistrement → Portahealth → Fichiers Help → Portahealth : comment gérer les utilisateurs ?

.be



service public fédéral
**SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

- 2) Dès que ces étapes ont été réalisées, l'utilisateur a accès au rapport de benchmarking via www.health.belgium.be/portahealth → E-Services → Applications Portahealth → point 3. Feedback individuel. Ensuite, il vous faut cliquer sur le lien 'RPM :RAPPORT BENCHMARK' et choisir le lien correspondant à la période du rapport que l'on veut consulter.

Toutes questions et/ou remarques concernant la nouvelle procédure peuvent être envoyées à notre boîte mail générique info.rmpmg@sante.belgique.be.

Le manuel du rapport Benchmark se trouve dans la rubrique : Rapports au niveau hospitalier à l'adresse suivante : www.health.belgium.be → Santé → Organisations des soins de santé → systèmes d'enregistrement → RPM → Publications RPM

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Docteur, l'expression de notre considération distinguée,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Tom Van Renterghem
Chef du service Datamanagement